

RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ
LARJ - Laboratoire de recherche juridique

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :

Université du Littoral Côte d'Opale

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025
VAGUE E



Au nom du comité d'experts

Emmanuèle Cunningham-Sabot, présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Boulter, président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par le président du Hcéres.

Pour faciliter la lecture du document, les noms employés dans ce rapport pour désigner des fonctions, des métiers ou des responsabilités (expert, chercheur, enseignant-chercheur, professeur, maître de conférences, ingénieur, technicien, directeur, doctorant, etc.) le sont au sens générique et ont une valeur neutre.

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité. Les données chiffrées de ce rapport sont les données certifiées exactes extraites des fichiers déposés par la tutelle au nom de l'unité.

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente :

Mme Linda Arcelin, université de La Rochelle

Expertes :

Mme Carole Gallo, université de Lille

Mme Mathilde Hautereau-Boutonnet, Aix-Marseille université - AMU
(représentante du CNU)

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

Mme Isabelle Bon-Garcin

CARACTÉRISATION DE L'UNITÉ

- Nom : Laboratoire de recherche juridique
- Acronyme : LARJ
- Label et numéro : EA 3603
- Nombre d'axes : 2
- Composition de l'équipe de direction : Mme Sophie Moreil, directrice de l'unité

PANELS SCIENTIFIQUES DE L'UNITÉ

p_panels scientifiques de l'unité

THÉMATIQUES DE L'UNITÉ

Le Laboratoire de Recherche Juridique (LARJ) est structuré en deux axes :

- un axe consacré à l'étude « des réactions du droit des affaires aux évolutions de l'économie » ; dans ce cadre, ses membres, essentiellement privatistes, sont appelés à travailler sur des thématiques liées à l'économie collaborative, l'économie sociale et solidaire, au droit du numérique, notamment lié à l'intelligence artificielle.
- un axe relatif à l'action publique locale et environnementale découpé en deux volets : « l'action publique locale », et « l'action publique environnementale ».

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

Le LARJ constitue l'une des sept unités de recherche en sciences humaines et sociales de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (Ulco). Il rassemble tous les chercheurs en droit de cette université.

Après avoir eu le statut de "Jeune équipe" en 1998, le LARJ a obtenu la label "équipe d'accueil" en 2002. Par le passé, il a été dirigé par les professeurs Marc Blanquet, Daniel Fasquelle, Gael Chantepie, Mouloud Boumghar, Olivier Carton et Catherine Minet-Letalle. La direction est aujourd'hui assurée par la professeure Sophie Moreil (depuis janvier 2020).

Les locaux du LARJ sont situés au sein du Pôle de recherche en Sciences humaines et sociales, Bâtiment Clocheville, 25 rue Saint-Louis, BP 774, 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex.

ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE DE L'UNITÉ

Le LARJ est intégré au Pôle de recherche en Humanités et Territoires Intégrés (HTI) de l'Ulco. À ce titre, il bénéficie du soutien du pôle : soutien financier pour des achats logistiques et soutien administratif de la responsable.

Le LARJ a également intégré des structures fédératives de recherche portées par l'Ulco :

- la Structure fédérative de recherche Campus de la mer qui vise à coordonner les actions de recherche portant sur le domaine marin et littoral de la région Hauts-de-France. Par exemple, c'est dans ce cadre qu'a été déposé le projet transdisciplinaire "Peropale" (Pêche récréative sur la Côte d'Opale : quelles pratiques pour une meilleure gouvernance des littoraux?) associant le LARJ à deux laboratoires et à l'institut des Sciences de la Mer et du Littoral, financé par la Fondation de France (2016-2020).

- Le GIS Institut de Recherche et d'Enseignement en Tourisme (InREnT) porté par l'Ulco, mais aussi par les Universités de Picardie Jules Verne, d'Artois et de Lille, ce qui permet d'associer un grand nombre de laboratoires aux côtés du LARJ.

En dehors des structures fédératives de recherche portées par l'Ulco, le LARJ a également adhéré à :

- La Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société Lille Nord
- La Chaire interuniversitaire et interdisciplinaire en économie sociale et solidaire et soutenabilité du territoire des Hauts-de-France (Chaire ESS).
- Le GIS Histoire maritime
- Le GIS Études touristiques

EFFECTIFS DE L'UNITÉ : en personnes physiques au 31/12/2023

Catégories de personnel	Effectifs
Professeurs et assimilés	5
Maîtres de conférences et assimilés	16
Directeurs de recherche et assimilés	0
Chargés de recherche et assimilés	0
Personnels d'appui à la recherche	2
Sous-total personnels permanents en activité	23
Enseignants-chercheurs et chercheurs non permanents et assimilés	12
Personnels d'appui non permanents	0
Post-doctorants	0
Doctorants	12
Sous-total personnels non permanents en activité	24
Total personnels	47

RÉPARTITION DES PERMANENTS DE L'UNITÉ PAR EMPLOYEUR : en personnes physiques au 31/12/2023. Les employeurs non tutelles sont regroupés sous l'intitulé « autres ».

Nom de l'employeur	EC	C	PAR
Ulco	21	0	2
Total personnels	21	0	2

AVIS GLOBAL

Le LARJ est une équipe dynamique, fortement soudée et très implantée dans son environnement local. Sa production scientifique reflète bien ces caractéristiques.

L'unité bénéficie d'une bonne visibilité au plan local et national, en raison notamment de la parfaite correspondance de ses thématiques de recherche avec les priorités de son établissement et de la possibilité de réunir un assez grand nombre de chercheurs autour de thématiques transversales, à cheval sur les deux axes de recherche menés au sein du laboratoire, en particulier la problématique environnementale. L'unité bénéficie de forts soutiens locaux tels que Skema business School ou encore le barreau de Boulogne-sur-Mer, qui peuvent venir participer financièrement à ses travaux (par ex ., le barreau de Boulogne-sur-Mer octroie au LARJ une subvention de 1 000 euros chaque année pour l'organisation d'un colloque dédié à une thématique intéressant ses membres) . Le LARJ diffuse ses recherches auprès du grand public à travers par exemple, sa participation au Club Jules Verne (association Loi 1901 créée par un maître de conférences de l'Ulco et un maître de conférences de Nantes) et son organisation de cycles de conférences sur des thèmes d'actualité. L'unité appartient encore à des réseaux de recherches renommés comme l'Association française de droit des collectivités locales (AFDCL) dont elle a accueilli l'un des colloques annuels. L'envergure internationale de l'unité est encore timide, même si l'on observe un rapprochement avec un laboratoire de recherche argentin, l'Institut régional d'études socio-culturelles (IRES) dans le domaine de recherche sur l'économie sociale et solidaire.

La production scientifique du LARJ est riche : 23 ouvrages, 31 chapitres d'ouvrages, 483 articles. Elle est publiée chez des éditeurs de belle renommée (Mare & Martin ; institut Universitaire Varennes ; Collection de Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie diffusée par LGDJ – Lextenso) et dans des revues à comité de lecture comme Dalloz (qui a publié le colloque sur La digitalisation des relations juridiques : enjeux et perspectives pour les sujets de droit, l'entreprise et ses partenaires : Dalloz IP/IT 2023), Concurrences, RTD civ., Revue Lamy Droit civil, Ajda, ou encore Contrats, concurrence, consommation (LexisNexis).

L'ambition de l'unité et de ses membres de se fondre dans des projets de recherche pluridisciplinaires, dépassant les frontières du droit, est réelle et se matérialise sur le plan des projets de recherche par la mise en place d'interactions avec d'autres unités de recherche de l'établissement (notamment le laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société - TVES) ou d'autres structures fédératives (SFR Campus de la mer ou le GIS InRent par exemple). Cette stratégie a permis de répondre à un appel à projets de l'Agence nationale pour la recherche (ANR), réponse qui a été acceptée en 2023 et intitulée Décodé « Défis contemporains des Détroits ». Si cette démarche est cohérente avec les axes de recherche de l'unité, ainsi qu'avec les priorités de l'établissement, elle présente aussi le risque, s'il n'est pas bien mesuré, de soumettre le droit, son utilité propre et sa spécificité méthodologique sous-jacente, à l'impérialisme d'autres savoirs.

Dans le même sens, on peut regretter que le dynamisme scientifique de l'unité soit parfois davantage impulsé de l'extérieur, à travers l'association de ses membres à divers projets de recherche portés par d'autres unités ou structures fédératives, que de l'intérieur. L'unité dispose pourtant de moyens suffisants et du soutien de son établissement pour lui permettre de porter, à titre principal, des programmes de recherche collective en son sein.

Au-delà d'un colloque portant sur la Loi Climat et Résilience, qui constitue l'un des faits marquants du LARJ, la production collective de l'unité n'est pas suffisamment identifiable dans la durée, alors pourtant qu'elle pourrait constituer un facteur majeur d'attractivité et de rayonnement du laboratoire et contribuer à l'asoir dans le paysage juridique et le consacrer comme clairement spécialisé dans certains domaines majeurs impactant au niveau local autant que national (tel le climat). Elle est en outre principalement orientée vers la recherche juridique appliquée.

Pour ce qui est de l'organisation interne du LARJ, l'unité suit un mode de fonctionnement participatif et transparent, favorisé par la qualité des relations entre ses membres. L'association et la participation des doctorants à la vie collective de l'unité l'attestent également. Le fort dynamisme de l'unité mériterait toutefois un soutien administratif plus important.

Il faut par ailleurs saluer le véritable appui de l'unité à l'ensemble de ses membres. Au cours de la période évaluée, deux HDR ont ainsi été soutenues et deux postes de professeur ont été pourvus par la voie de la promotion interne. Les doctorants sont également largement aidés. Sont en effet pris en charge, leurs frais de déplacement pour se rendre à l'École Doctorale d'Amiens, aux bibliothèques universitaires de Lille, Amiens ou Paris, leurs frais de déplacement et d'inscription à des colloques en lien avec leurs thèmes de recherche, les frais engendrés par leur participation en tant qu'intervenants à des colloques, en France, voire à l'étranger.

ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE L'UNITÉ

A - PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PRÉCÉDENT RAPPORT

Conformément aux recommandations du précédent rapport, le LARJ a renforcé ses travaux en droit du numérique et en droit public environnemental. Plusieurs colloques ont été organisés sur ces thématiques (par exemple, Concurrence et numérique en 2019), des sujets de thèse ont été proposés (par exemple, Régime de travail des plateformes) et un observatoire des détroits a été mis en place.

L'équipe s'est aussi stabilisée. Le turnover des enseignants-chercheurs semble avoir diminué et plusieurs collègues ont été promus dans le grade de professeur, le LARJ déployant à ce titre une forte incitation au passage de la HDR (deux HDR soutenues au cours de la période évaluée et une en cours).

Le recrutement de doctorants a été également amélioré, grâce notamment à l'attribution de contrats doctoraux.

L'accompagnement administratif reste cependant toujours insuffisant, et ce d'autant plus que le LARJ a perdu un quart de poste au cours de la période de référence.

B - DOMAINES D'ÉVALUATION

Consigne de rédaction pour tous les domaines d'évaluation (1, 2, 3 et 4) : En considérant les références définies dans le référentiel d'évaluation des UR, le comité veille à distinguer les éléments remarquables, qui se rapportent à des points forts ou à des points faibles. Chacun des points est étayé par des faits observables notamment à partir des éléments déposés dans le portfolio. Le comité apprécie si le bilan de l'unité est en cohérence avec son profil d'activités.

DOMAINE 1 : PROFIL, RESSOURCES ET ORGANISATION DE L'UNITÉ

Appréciation sur les objectifs scientifiques de l'unité

Les objectifs du LARJ et la définition de ses deux axes de recherche sont clairement identifiés. Ils s'inscrivent dans les thématiques prioritaires de la tutelle et bénéficient d'un fort soutien du milieu socioéconomique.

Appréciation sur les ressources de l'unité

Le LARJ dispose de ressources financières appréciables. Sa dotation récurrente est en hausse depuis plusieurs années et l'unité a su rechercher des financements extérieurs lui permettant de bénéficier de fonds propres importants. Ses ressources administratives restent cependant insuffisantes au regard de son activité.

Appréciation sur le fonctionnement de l'unité

Le LARJ fonctionne selon un mode participatif, associant l'ensemble de ses membres, y compris les doctorants. Les perspectives de carrières (des enseignants-chercheurs comme des Biatss) sont réellement prises en compte.

1/ L'unité s'est assigné des objectifs scientifiques pertinents.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le LARJ a inscrit sa politique de recherche dans les priorités scientifiques de sa tutelle. Les deux axes soutenus par le LARJ sont ainsi dirigés vers les thèmes développés par l'Ulco : "Humanités et territoires intégrés" et "Mutations technologiques et environnementales".

L'axe "Réactions du droit des affaires aux évolutions de l'économie" a pour objectif d'étudier comment le droit répond aux problématiques soulevées par les nouvelles économies, en particulier l'économie collaborative et

l'économie sociale et solidaire. Dans ce cadre, elle peut notamment bénéficier des apports de la Chaire interuniversitaire et interdisciplinaire en économie sociale et solidaire et soutenabilité du territoire des Hauts-de-France (Chaire ESS) à laquelle ont participé deux doctorants au cours de la période évaluée. Les travaux se sont aussi orientés vers le développement du numérique et son impact sur l'entreprise, en partenariat très fréquent avec Skema Business School avec qui le LARJ organise des colloques. La recherche menée dans ce domaine s'inscrit dans la durée en ce sens que de plusieurs colloques sont suivis d'autres manifestations approfondissant les conclusions du précédent (e.g., le colloque "la digitalisation des relations juridiques — enjeux et perspectives" de 2022 a été suivi par celui de 2023 portant sur "la localisation des relations juridiques").

À propos de la recherche environnementale de l'axe de recherche "action publique locale et environnementale", notons la pertinence des objectifs scientifiques à quatre niveaux. Premièrement, on relève l'organisation de manifestations en lien avec l'actualité politique et juridique environnementale. En 2022, deux membres du laboratoire ont organisé un colloque portant sur la loi Climat et Résilience avec des incursions juridiques et scientifiques, la thématique climat étant particulièrement importante pour le territoire autant que le national. Deuxièmement, on relève des recherches en lien avec l'environnement local qui poussent à l'interdisciplinarité, telle l'alliance avec le Campus de la Mer qui a permis de contribuer à la recherche "Peropale : Pêche récréative sur la Côte d'Opale : quelles pratiques pour une meilleure gouvernance des littoraux ?". Troisièmement, on observe des recherches ambitieuses : l'unité a été coporteuse d'un contrat ANR intitulé décodé, 2023-2027 « Défis contemporains des Détroits », rassemblant quatre laboratoires de recherche métropolitains, projet qui a conduit à la participation de l'axe à un colloque international et au financement d'un stagiaire et de publications. Enfin, notons l'organisation par les doctorants en 2020 d'une journée d'étude relative aux référentiels environnementaux. Tous ces projets sont cohérents au regard de l'objectif scientifique : observer de plus près la manière dont les acteurs publics se saisissent de la protection de l'environnement, au niveau local (conséquences du réchauffement climatique, environnement marin) et national (loi Climat et Résilience), le tout dans un prisme transdisciplinaire en raison de la collaboration du laboratoire à des alliances.

Points faibles et risques liés au contexte

La recherche relative à l'axe environnemental atteste une volonté de se diriger vers différents domaines pertinents (changement climatique, détroits, pêche). Toutefois, on peut regretter que la recherche sur la loi Climat et Résilience, en particulier, n'ait pas pu constituer une première ébauche de recherche vers une étude plus large sur les aspects juridiques en matière climatique, reliés aussi au local, pour consolider l'angle de recherche. Dans le même sens, si les collaborations avec les autres fédérations de recherches sont pertinentes et fructueuses, il existe un risque de se fondre dans les projets scientifiques portés par d'autres, de n'apparaître que comme un appui aux autres projets et de perdre son identité propre.

2/ L'unité dispose de ressources adaptées à son profil d'activités et à son environnement de recherche et les mobilise.

Points forts et possibilités liées au contexte

Le LARJ dispose de ressources financières appréciables. Outre la dotation récurrente, en constante augmentation (20 K€ en 2018 / 26 K€ en 2023), l'unité bénéficie d'une subvention de 10 K€ par an allouée par Skema business School pour l'organisation du colloque annuel. Le LARJ dispose de deux personnels BIATSS à 50% chacun : une secrétaire et une documentaliste. L'unité peut également compter sur le secrétariat du pôle Humanités et Territoires Intégrés (HTI) de l'Ulco et la cellule consacrée aux projets de recherche de la DIRVAL (Direction de la valorisation).

L'université vient également soutenir le LARJ dans sa politique de recrutement et de promotion de collègues. Au cours de la période évaluée, deux maîtres de conférences ont bénéficié de la procédure de repyramidage et un professeur en droit privé a été recruté. L'Ulco finance ou cofinance chaque année des contrats doctoraux (trois pour l'année 2023) et accorde des postes de postdoctorat (trois dépôts au cours de la période évaluée).

L'axe "Réaction du droit des affaires aux évolutions de l'économie" bénéficie du soutien régulier de partenaires tel que Skema business School ou le barreau de Boulogne-sur-Mer.

L'axe environnemental du LARJ bénéficie d'un environnement de recherche important lié au fait que le LARJ collabore avec les structures fédératives de recherche auxquelles l'Ulco a adhéré et que celles-ci sont ouvertes sur la recherche en environnement. Notons la collaboration avec la SFR Campus de la mer (dépôt avec le laboratoire Territoires, Villes, Environnement & Société du projet transdisciplinaire sur la pêche récréative sur la Côte d'Opale ; organisation d'un colloque sur les détroits, financement d'un stage et deux publications puis montage d'une ANR). Le LARJ est aussi membre de l'Institut de Recherche et d'Enseignement en Tourisme qui est un axe transversal fort de l'unité : cela lui a permis de participer à son colloque inaugural en matière de tourisme, Le LARJ collabore aussi avec le « Groupement d'Intérêt scientifique d'histoire maritime ». En partenariat

avec l'HLII de l'Ulco, le LARJ a reçu, en novembre 2018, la session d'automne de ce GIS avec une journée d'étude consacrée à la protection des États sur les espaces de haute mer. Cela montre que le LARJ est intégré dans les recherches menées au sein des structures fédératives et que certaines retombées leur sont favorables (financement, participation aux colloques et accueil d'une journée d'étude).

Points faibles et risques liés au contexte

Le LARJ ne bénéficie pas d'un personnel d'appui à la recherche en adéquation avec ses objectifs. Par ailleurs, deux postes de postdoctorats n'ont pas été pourvus en raison de l'interdiction de recruter un candidat provenant des Hauts-de-France, condition privant le LARJ d'un vivier local et d'un soutien de ses docteurs. Cette interdiction est toutefois limitée aux hypothèses dans lesquelles le financement du poste est entièrement pourvu par l'ULCO. Elle ne s'applique pas lorsque le financement est au moins à 50 % extérieur, ce qui tend à devenir la norme.

Pour ce qui est de l'environnement de recherche du LARJ, plusieurs risques sont identifiés. D'une part, la participation de l'unité à la Chaire ESS ne semble pas suffisamment exploitée alors que l'économie sociale et solidaire reste une thématique centrale du LARJ. D'autre part, on peut craindre une collaboration à sens unique, en particulier pour l'axe environnemental. Le risque est que les juristes demeurent un appui aux autres disciplines et que les retombées juridiques soient insuffisantes pour permettre au LARJ d'afficher plus clairement son volet environnemental. Pour l'instant, la collaboration aux structures ne semble pas avoir permis de mettre en lumière les forts aspects juridiques des projets. Notons que, fin 2023, l'Ulco a porté la création d'une école universitaire de recherche (EUR) transdisciplinaire autour des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques de la filière des produits de la mer et de ses secteurs, qui devrait avoir des retombées pour le pôle environnement. Il faudra veiller à ce que le pôle environnement bénéficie aussi des fruits de cette création.

3/ Les pratiques de l'unité sont conformes aux règles et aux directives définies par ses tutelles en matière de gestion des ressources humaines, de sécurité, d'environnement, de protocoles éthiques et de protection des données ainsi que du patrimoine scientifique.

Points forts et possibilités liées au contexte

L'organisation du LARJ est assez classique. Selon ses statuts, adoptés en 2018, l'unité est administrée par un conseil de laboratoire, qui a un rôle consultatif, et d'un directeur élu pour cinq ans qui anime et dirige la politique de recherche. Le conseil de laboratoire est composé de quatre professeurs et assimilés, quatre MCF, chercheurs et assimilés, un lats et deux doctorants. Une assemblée générale, composée de l'ensemble des membres de l'unité, émet des recommandations qui sont soumises au conseil pour avis. Ce mode de fonctionnement participatif permet une large cohésion de l'unité.

Le LARJ est attentif aux évolutions de carrières de ses membres (soutien au passage de la HDR, poste de professeur par la voie du pyramidage), à leurs modalités (CRCT pour un membre) ; il soutient également le personnel Biatts en veillant à ce qu'il puisse accéder aux formations sollicitées ; une mixité dans le pilotage du laboratoire est assurée. L'unité est encore attentive à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes avec la présence dans le laboratoire de la Vice-Présidente qui en a la charge au niveau universitaire. Il soutient aussi ses doctorants par le biais de rencontres régulières et de soutien de financement, notamment à la mobilité. Des actions de sensibilisation et d'intégrité scientifique sont menées par l'École Doctorale.

Points faibles et risques liés au contexte

Le comité n'a rien à signaler.

DOMAINE 2 : ATTRACTIVITÉ

Appréciation sur l'attractivité de l'unité

Son fort encrage territorial et son dynamisme dotent le LARJ d'une grande attractivité locale et nationale. L'unité a participé à des contrats de recherche importants, mais peine encore à être porteur de projets de type ANR.

- 1/ L'unité est attractive par son rayonnement scientifique et s'insère dans l'espace européen de la recherche.
- 2/ L'unité est attractive par la qualité de sa politique d'accompagnement des personnels.
- 3/ L'unité est attractive par la reconnaissance de ses succès à des appels à projets compétitifs.
- 4/ L'unité est attractive par la qualité de ses équipements et de ses compétences techniques.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les quatre références ci-dessus

L'unité bénéficie d'un rayonnement national avéré.

L'attractivité du LARJ est notable compte tenu de sa taille, comme le montre sa bonne insertion dans les réseaux de recherche en droit des collectivités territoriales (colloque annuel de l'Association française de droit des collectivités territoriales locales – AFDCL – accueilli par le LARJ en 2023) ou encore sa participation à des projets interdisciplinaires. L'unité a été coporteuse d'un contrat ANR intitulé décodé, 2023-2027 « Défis contemporains des Détroits », rassemblant quatre laboratoires de recherche métropolitains, dont deux de l'Ulco (LARJ et TVES) sur 48 mois, pour un budget global de 351 274 €, et hébergé par la SFR Campus de la Mer. Signe de reconnaissance de son expertise dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, le LARJ a également participé au dépôt du projet CONTRAVENIR sur l'économie de la fonctionnalité avec le Centre Droit, éthique et procédure de l'université d'Artois et l'université de Lille. Dans le domaine environnemental, les travaux de l'unité montrent une volonté d'être tourné vers des problématiques importantes du point de vue local autant que national. L'atteste l'organisation du colloque sur la loi Climat et Résilience ou encore la coorganisation du projet de recherche Peropale sur la pêche récréative sur la Côte d'Opale (2016-2020).

Il est à noter que, d'un point de vue interne, le LARJ a pu stabiliser son équipe lors de la période évaluée, ce qui témoigne de son attractivité. Le dynamisme de l'unité et les conditions d'accueil ne sont pas étrangers à ce constat. Ainsi, les collègues nouvellement arrivés bénéficient-ils d'une décharge (renouvelable) de façon à leur permettre de se consacrer davantage à leur recherche dès leur prise de fonction.

Points faibles et risques liés au contexte pour les quatre références ci-dessus

Si le rayonnement local du LARJ sur ses thématiques historiques en droit public (action publique locale et environnementale) ne fait guère de doute, la visibilité nationale, voire internationale, de l'unité reste néanmoins limitée. L'unité a certes collaboré à un réseau de recherche européen au cours de la période évaluée (projet « Tast'in Fives »), mais sans en être un porteur principal, et sans que les retombées, en termes de rayonnement et de visibilité, ne soient perceptibles.

Le LARJ n'accueille pas de chercheurs invités.

LARJ apporte des compétences juridiques dans la collaboration avec les autres fédérations, mais le rayonnement qui en est attendu en retour peut demeurer encore limité dans le domaine de l'axe environnemental et manque de visibilité, car l'organisation de colloques identifiés dans ce domaine du droit se limite surtout à la loi Climat et Résilience.

DOMAINE 3 : PRODUCTION SCIENTIFIQUE

Appréciation sur la production scientifique de l'unité

La production scientifique du LARJ est riche et régulière. Toutefois, elle demeure pour une large part individuelle et gagnerait à être plus équitablement répartie entre les enseignants-chercheurs.

- 1/ La production scientifique de l'unité satisfait à des critères de qualité.

2/ La production scientifique de l'unité est proportionnée à son potentiel de recherche et correctement répartie entre ses personnels.

3/ La production scientifique de l'unité respecte les principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. Elle est conforme aux directives applicables dans ce domaine.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique du LARJ est dense. Au cours de la période évaluée, l'unité comptabilise en effet 23 ouvrages, 31 chapitres d'ouvrages, 483 articles publiés dans des revues de référence, neuf numéros spéciaux de revues et 114 communications. La production est un peu plus soutenue pour l'axe "Réactions du droit des affaires aux évolutions de l'économie" ce qui peut s'expliquer par le nombre de membres plus important dans cet axe.

La production scientifique est publiée chez des éditeurs de grande renommée (Mare & Martin ; institut Universitaire Varennes ; Collection de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie diffusée par LGDJ – Lextenso) et dans des revues à comité de lecture comme Dalloz (qui a publié le colloque sur La digitalisation des relations juridiques : enjeux et perspectives pour les sujets de droit, l'entreprise et ses partenaires : Dalloz IP/IT 2023), Concurrences, RTD civ., Revue Lamy Droit civil, Jurisprudence sociale Lamy, Ajda, ou encore Contrats, concurrence, consommation (LexisNexis).

L'unité participe à l'affirmation juridique du territoire en inscrivant ses travaux de recherche dans des domaines à fort enjeu local (littoral, statut des élus locaux, tourisme, économie sociale et solidaire, etc.), en phase avec les objectifs scientifiques de l'Ulco.

L'axe « Les réactions du droit des affaires aux nouvelles économies » affiche des ouvrages de référence comme Droit bancaire chez Dalloz (12e éd., 2022) ou encore l'intégration du droit de l'environnement dans le droit de la concurrence chez Mare & Martin (2023). L'orientation vers les problématiques liées au numérique a donné lieu à de belles publications, s'inscrivant dans le temps et touchant un large plan du droit des affaires : la concurrence (Le droit de la concurrence face au défi de l'économie numérique, Cahier de droit de l'entreprise, 2019 - DMA/DSA : une nouvelle et importante étape dans la régulation européenne des acteurs du numérique, Europe, 2021), le droit des contrats (IA et contrats : optimiser les potentialités de l'IA, Cahier de droit de l'entreprise, 2020 - L'intelligence artificielle et le contrat – du mythe à la réalité, Contrats, conc. Consom. 2022 - La digitalisation de la relation contractuelle confrontée à la théorie générale et au droit spécial des contrats, Dalloz IP/IT, 2023), ou encore le droit pénal (Intelligence artificielle et droit pénal : quels responsables, quelles infractions, quelles responsabilités ? Revue Lamy droit de l'immatériel, 2021 - Le droit pénal général à l'épreuve de l'infraction digitalisée, Rec. Dalloz, 2022). Les colloques donnent lieu à publication dans des numéros spéciaux de revues (La digitalisation des relations juridiques : enjeux et perspectives pour les sujets de droit, l'entreprise et ses partenaires : Dalloz IP/IT 2023) ou dans des collections prestigieuses comme le colloque « Contournement, optimisation, évasion : les normes en dangers ? publié dans la collection Colloque et essais, Institut Universitaire Varenne en 2019.

L'axe « Action publique locale et environnementale » présente une production régulière et de qualité. Elle emprunte à l'ensemble des modalités de diffusion de la recherche juridique. Sont recensés des monographies (par exemple, Finances locales publié à La Documentation française), des articles dans des revues à comités de lectures (par exemple, Contrats et marchés publics, JCP A), directions d'ouvrages collectifs (par exemple, La loi Climat et Résilience, perspectives en sciences sociales, Mare & Marin, 2023), notes et commentaires.

La recherche en droit public est, pour une large part, une recherche juridique appliquée. Dans la thématique de l'environnement, il faut noter l'intérêt pour les aspects déterminants pour le territoire (le climat en 2022, le projet ANR sur les détroits et le projet sur la pêche), et il a d'ailleurs donné lieu à une soutenance de thèse dans le domaine de l'action publique environnementale. L'équipe a su s'insérer dans de beaux projets collectifs tels que celui relatif aux détroits qui a donné lieu à une réponse à l'appel à projets de l'Agence nationale pour la recherche (ANR), réponse qui a été acceptée et intitulée Décodé « Défis contemporains des Détroits ».

Il faut aussi noter une collaboration opportune entre les deux axes : les publications en droit de l'environnement et les interventions dans les colloques dans ce domaine sont parfois issues des membres de l'axe droit des affaires.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

La production scientifique de l'unité est traversée par d'importantes disparités. Tandis qu'une partie des membres du pôle droit public fait montre d'une activité de publication régulière et de qualité, d'autres enseignants-chercheurs de l'unité ont une activité relativement limitée, voire ne publient pas. Il en va de même pour l'axe Réactions du droit des affaires aux évolutions économiques porté par une poignée d'enseignants-

chercheurs. La direction de l'unité en a conscience et s'efforce, au travers de projets collectifs, d'insérer les membres publiant le moins dans les projets.

En outre, on relèvera que le dynamisme de la recherche académique en droit administratif, au sein du LARJ, pâtit du départ de l'un des membres particulièrement actifs au plan scientifique et collectif.

Si l'axe environnemental monte en puissance avec le projet ANR et des collaborations avec les autres instituts de recherches, il demeure en revanche limité au regard de l'ensemble des publications et des interventions dans les colloques, notamment de la part de l'équipe de droit public (dix dans les revues, un chapitre d'ouvrage et huit interventions dans des colloques), mais aussi au regard du manque de suivi dans les thématiques amorcées (climat en particulier avec la publication du colloque Climat et Résilience qui n'a pas donné suite à d'autres colloques et publications). Cela conduit à limiter la visibilité du LARJ dans la matière et peut contraster avec l'ambition des collaborations mentionnées.

DOMAINE 4 : INSCRIPTION DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LA SOCIÉTÉ

Appréciation sur l'inscription des activités de recherche de l'unité dans la société

Le LARJ est très présent sur son territoire et a su nouer des relations avec le monde socioéconomique (monde judiciaire comme collectivités locales). La diffusion de ses recherches auprès du grand public est un objectif fort du LARJ et assuré notamment par des cycles de conférences sur des thématiques d'actualité.

- 1/ L'unité se distingue par la qualité et la quantité de ses interactions avec le monde non académique.
- 2/ L'unité développe des produits à destination du monde culturel, économique et social.
- 3/ L'unité partage ses connaissances avec le grand public et intervient dans des débats de société.

Points forts et possibilités liées au contexte pour les trois références ci-dessus

Le LARJ, dont l'expertise est reconnue localement, est parfaitement intégrée dans son écosystème (colloques à destination du monde socioéconomique, formation des élus, missions d'expertise, événements à destination du grand public) et parvient à obtenir des financements de thèse en rapport avec les enjeux locaux (deux conventions Cifre, l'une avec une association, l'autre avec un cabinet d'avocats). Par ailleurs, des partenariats ont été conclus avec le barreau de Boulogne-sur-Mer et avec le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer. Ainsi, chaque année, est organisé un colloque en partenariat avec l'ordre des avocats du barreau de Boulogne-sur-Mer comme, par exemple, « la réforme du droit des suretés, un an après » le 1er décembre 2022. Ces interactions contribuent au partage de connaissances du LARJ avec les acteurs du droit au niveau du territoire et à orienter les travaux de ses membres vers la recherche appliquée.

La diffusion des connaissances à destination du grand public est une composante importante du LARJ. Sa participation au Club Jules Verne (association Loi 1901 créée par un maître de conférences de l'Ulco et un maître de conférences de Nantes visant à développer et promouvoir la collaboration entre le monde universitaire et les divers professionnels du droit par des conférences telles que "les féminicides et les violences faites aux femmes" en 2019 ou "la guerre en Ukraine" en 2002) et son organisation de cycles de conférences sur des thèmes d'actualité (par exemple, sur les élections européennes en 2019) permettent de sortir du cadre universitaire pour aller toucher un public plus large. À noter, dans le même sens, la participation du LARJ à l'événement La nuit du droit, pour la première fois en 2023, avec le tribunal judiciaire de Boulogne-sur-Mer, l'ordre des avocats du barreau de Boulogne-sur-Mer et le service départemental de la police technique et scientifique.

Points faibles et risques liés au contexte pour les trois références ci-dessus

Le comité n'a rien à signaler.

ANALYSE DE LA TRAJECTOIRE DE L'UNITÉ

Les recherches à venir du LARJ s'inscrivent dans la perspective construite lors du précédent contrat. Ainsi, maintiendra-t-il ses recherches dans les deux axes que sont « les réactions du droit des affaires aux évolutions de l'économie » et « l'action publique locale et environnementale ».

Pour ce qui est du premier axe, l'équipe continuera ses travaux sur l'ESS avec notamment le dépôt d'un sujet de thèse financé. L'orientation des recherches vers l'IA est de bon augure et s'inscrit parfaitement dans la thématique de l'axe et les écrits déjà publiés. Les travaux seront accomplis dans le cadre du projet « Maîtriser les Applications de l'intelligence artificielle » (MAIA) porté par l'A2U.

Pour ce qui est du second axe et en particulier de l'action publique environnementale, l'équipe demeure impliquée en tant que participant à l'ANR Décodé (sur les détours), certains colloques sont déjà programmés. Par ailleurs, la recherche en droit de l'environnement pourrait être renforcée par le biais de sa participation à la Section Nord de la Société Française de Droit de l'Environnement qui est en cours de constitution et de laquelle plusieurs du LARJ sont membres. Un nouveau professeur en droit public viendra en 2025 renforcer l'axe « Action publique locale et environnementale ».

À l'international, un rapprochement **avec un laboratoire de recherche argentin, l'Institut régional d'études socio-culturelles (IRES)**, de l'Université nationale de Catamarca (UNCA), est annoncé, les thématiques des deux unités étant identiques. Deux conférences en visio se sont déjà tenues et ont porté respectivement sur les « défis actuels et projections du droit de l'environnement » (21 octobre 2022), et « Les défis posés par le développement du numérique » (12 mai 2023) qui ont réuni des chercheurs de chaque laboratoire, intéressés par la démarche : elles ont permis de faire émerger certaines problématiques méritant un approfondissement.

RECOMMANDATIONS À L'UNITÉ

Recommandations concernant le domaine 1 : Profil, ressources et organisation de l'unité

Le comité recommande à l'unité de maintenir sa demande d'un personnel d'appui à la recherche supplémentaire afin de pouvoir assurer son dynamisme.

Recommandations concernant le domaine 2 : Attractivité

Le comité recommande une vigilance accrue quant à la définition, en amont, des programmes de recherche se rattachant à ses thématiques transversales, aptes à susciter une dynamique de dépôt de projets collectifs.

La mise en place d'une dynamique de recherche collective, qui soit impulsée au niveau de l'unité elle-même, devrait constituer une stratégie prioritaire pour le LARJ, tant il semble aujourd'hui dépendre des interactions scientifiques mises en place avec d'autres unités ou structures de recherche, dans le champ juridique et au-delà.

Recommandations concernant le domaine 3 : Production scientifique

Le comité recommande de renforcer la production scientifique collective de l'unité. Le comité encourage le LARJ à s'engager dans des projets ou des programmes de recherche qui seraient de nature à fédérer, de manière régulière, les membres de l'unité et à consolider certaines thématiques de manière à identifier plus aisément le laboratoire, en particulier dans le domaine environnemental.

Recommandations concernant le domaine 4 : Inscription des activités de recherche dans la société

Le comité recommande au LARJ de maintenir les relations entretenues avec son environnement socio-économique et de nouer également de nouveaux partenariats de façon, notamment, à augmenter le nombre de thèses sur convention Cifre.

DÉROULEMENT DES ENTRETIENS

DATE

Début : 10 octobre 2024 à 08h30

Fin : 10 octobre 2024 à 16h00

Entretiens réalisés : en présentiel ou en distanciel

PROGRAMME DES ENTRETIENS



Agenda des entretiens du jeudi 10 octobre 2024

Visioconférence Unité de recherche : Laboratoire de recherche juridique (LARJ)

Jeudi 10 octobre 2024

08h45 - 09h00 Vérification du bon fonctionnement technique des dispositifs : Il s'agit du lien transmis par l'unité que vous devrez utiliser pour toute la journée

09h00 - 09h15 Réunion de démarrage du comité d'experts à huis clos en présence de la conseillère scientifique

09h15 - 09h45 **Entretien à huis-clos** avec la direction de l'unité

09h45 - 10h15 **Entretien à huis-clos** avec le Vice-Président en charge de la Recherche

10h15 - 10h30 Pause

10h30 - 11h45 **Réunion plénière** en présence de l'ensemble des membres de l'unité de recherche, y compris les chercheurs associés, les émérites, les doctorants.
10h30-10h45 : exposé liminaire par la direction de l'unité (ne pas revenir sur le bilan, mais apporter des éléments d'information neufs par rapport au dossier d'autoévaluation, par exemple sur l'actualité de l'équipe, etc.).
10h45-11h45 : discussion à partir des questions du comité

11h45 - 12h00 **Réunion du comité d'experts à huis clos** en présence de la conseillère scientifique

13h15 - 14h15 **Entretien à huis-clos avec les enseignants-chercheurs statutaires**

14h15 - 14h45 **Entretien à huis clos les doctorants et les post-doctorants**

14h45 - 15h Pause

15h - 15h30 **Entretien à huis clos avec la direction de l'unité**

15h30 - 17h00 **Réunion à huis clos du comité d'experts** en présence de la conseillère scientifique`

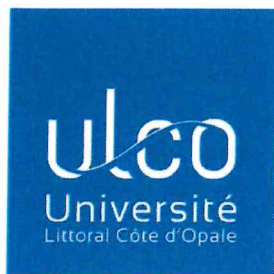
Second debriefing du comité. Préparation du rapport d'évaluation.

NB : surligné en gris : visioconférences à charge de l'Hcéres

POINTS PARTICULIERS À MENTIONNER

N.A.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DES TUTELLES



Présidence
1 place de l'Yser - BP 71022
59375 Dunkerque cédex

Tél : 03.28.23.73.00
presidence@univ-littoral.fr
<http://www.ulco.fr>

Dunkerque, le 4 décembre 2024,

Le Président
de l'Université du Littoral Côte d'Opale

à
Monsieur le Directeur
Département d'évaluation de la Recherche
HCERES
2 rue Albert Einstein
75 013 PARIS

Nos réf. : EAA/EB/YB/24035

Objet : HCERES - Avis général de la tutelle sur le rapport d'évaluation du Laboratoire de Recherche juridique (LARJ) - DER-PUR260025192

Monsieur le Directeur,

Je vous informe que l'Université du Littoral Côte d'Opale n'a aucune observation de portée générale à émettre sur le rapport d'évaluation susmentionné dans l'objet de ce courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Edmond ABI-AAD

Président



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T.33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr



@Hceres_



Hcéres